

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [95] (2007)  
**Heft:** 1508

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La gifle fédérale

VIRGINIE POYETTON

## Sommaire

### 4-5 International

Le viol: une affaire de mœurs et coutumes

### 6-7 Actrices sociales

Trois femmes à la tête du Black Movie

### 8-9 Littérature

deux pages de L'Inédite

### 12-17 Dossier

Silence, on frappe, excise, tue!  
...de l'intimité de la violence à sa condamnation publique

### 18 Lettre de lectrice

### 19 Santé

Le cancer du col de l'utérus

### 20 Cinéma

A Perfect Day, de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige

### 21 Femmes célèbres

Wangari Maathai, la maman verte

### 22-23 Politique

Le pied de nez de «La petite Merkel»

Prochain délai rédactionnel  
le 10 février

Giflée. A double reprises. Ces mots pourraient très bien figurer au début du témoignage de femme battue. La suite connue n'est souvent qu'un enchaînement d'actes violents jusqu'à ce que la victime s'effondre physiquement ou psychologiquement. Mais, en ces débuts d'année politique, c'est la rhétorique médiatico-politique qui emprunte son vocabulaire à la violence pour décrire une affaire au plus haut niveau de l'Etat. Et, comme par hasard, elle concerne une femme. Tant il est vrai que gifler un homme est beaucoup moins évocateur dans l'imaginaire collectif...

Le 8 janvier dernier, la conseillère fédérale Doris Leuthard annonçait, entre autres, l'introduction prochaine, dans son département, d'un congé-paternité de 5 jours payés (au lieu de 2 actuellement) et la possibilité pour le père de bénéficier de 20 jours supplémentaires non payés. Sans en référer au Conseil fédéral. Voilà en substance la première «faute» commise par la ministre de l'économie.

Le lendemain, la conseillère fédérale, invitée sur le plateau de l'émission Infrarouge soutient, du bout des lèvres, l'injustice que représentent les forfaits fiscaux envers les riches Suisses. L'intervention de trop. L'événement déclenche une mini-révolution au sein d'un gouvernement. Certes, le Conseil fédéral avait l'habitude de s'effacer devant les tonitrueuses déclarations racistes du ministre Blocher (on se rappellera son discours d'Ankara où l'udéciste a soutenu l'abolition de la norme pénale anti-raciste), mais là... il s'agit d'une femme. La sanction tombe rapidement: le 10 janvier, lors de sa conférence de presse hebdomadaire, le Conseil fédéral exige que Doris Leuthard fasse machine arrière. Elle est «remise en place». «Rappelée à l'ordre». Comme le soulignent les médias.

Mais, la disgrâce ne s'arrête pas là. L'opportunité est bien trop unique de disqualifier une femme compétente. Pour expliquer les propositions «extravagantes» de la ministre démocrate-chrétienne, d'aucuns s'en prennent à ses compétences. Au sein même de sa

famille politique. Le chef du groupe PDC au Conseil national, Urs Schwaller, estime que la ministre a été trop loin, qu'elle ne disposait pas de toutes les informations nécessaires pour se prononcer.

Comme si elle devait payer pour d'autres, la conseillère fédérale est soudain accusée de tous les maux de la Confédération. Elle veut plomber les finances fédérales avec un congé-paternité, alors que le ministre des finances cherche à réaliser des économies à travers une révision de la loi sur le personnel (rappelons tout de même que c'est ce même Hans-Rudolf Merz qui avait avalisé la proposition de congé-paternité de Mme Leuthard). Elle veut faire fuir les grandes fortunes avec la suppression des forfaits fiscaux. Pis, elle a osé rompre la sacro-sainte collégialité du gouvernement. ....«Mais où se croit donc la conseillère fédérale?», interroge l'UDC.

Relativisons. Les propositions de la ministre de l'économie sont loin d'être révolutionnaires. Les cinq jours proposés en guise de congé-paternité feraient probablement sourire les Scandinaves. En Islande, par exemple, les salariés jouissent d'un congé parental de 9 mois indemnisé à 80%, dont trois mois doivent obligatoirement être pris par le père. Quant aux forfaits fiscaux, ne prêtons pas à la conseillère fédérale des intentions plus socialistes qu'elles ne le sont. Dans la première partie de l'émission, Doris Leuthard s'est évertuée à défendre la fiscalité des cantons. Première source d'injustice entre les Suisses, bien avant les forfaits fiscaux qui ne touchent que les hauts revenus.

On savait notre gouvernement particulièrement peu porté sur la parité politique, cette «affaire» ne fait que le confirmer. Il ne fait pas bon être conseillère fédérale dans ce pays.